

33. QUESTION ECRITE

du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne Luyet, concernant: un groupe de travail pour quel scénario? (15.06.2012)

Dans le rapport final de l'étude sur l'aéroport de Sion face à son avenir, le comité de pilotage propose d'approfondir le scénario 3, à savoir l'abandon total par l'armée d'activités militaires, en nommant un groupe de travail.

Cette proposition est-elle justifiée et raisonnable?, en sachant que:

- 160 emplois seront supprimés
- Un centre de formation d'apprentis sera supprimé
- Les tâches liées au fonctionnement civil de l'aéroport sont financées à 60 pour cent par les forces aériennes et à 40 pour cent par le civil.
- La Confédération est propriétaire de plus de 60 pour cent du site aéroportuaire.
- La Confédération est propriétaire :
 - de la piste
 - des voies de roulage, des tarmacs sud
 - de la tour de contrôle, de l'équipement de transmissions
 - du système d'éclairage et d'approche
 - des équipements d'angle d'approche (PAPI, utilisés uniquement pour le civil)
 - des équipements d'approche aux instruments (ILS)
 - de la station et de l'équipement de transmission, de surveillance et de guidage
 - du câblage souterrain, des fibres optiques
 - des bâtiments d'instruction, de défense et des ateliers.
- Les retombées économiques pour le canton sont estimées à 15mios/an
- La contribution de l'Armée à l'investissement profitant aux activités civiles est d'env. un mio/an.

L'impact estimé en cas d'absence de la base aérienne se monte de 5.5 à 7mios/an sans les investissements.

Conclusion:

Quelle est la position du Conseil d'Etat sur cette proposition, faut-il réellement investir dans un groupe de travail?

Sion, le 15 juin 2012
(09h05)

Groupe UDC, par
Anne Luyet, députée (suppl.)